



COMMUNE DE FAMARS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 24/13

Séance du : MARDI 09 AVRIL 2024

Présents : Véronique DUPIRE, Joël BRUNET, Ghislaine LECOT, Hervé MAILLARD, Annie WUILMOT, Philippe QUIEVREUX, Jean-Baptiste PAMART, Michèle PREVOT, Pascal DE SAINT VAAST, Anne-Gaëlle OBJOIE, David BOUSSEMART, Laëtitia DELPORTE, Sylvain DELCOURT, Anne-Sophie DUPIRE JOLY, Patricia TALBERT.

Excusés : Jean CAILLERET pouvoir à Hervé MAILLARD, Jacques MOREL pouvoir à Joël BRUNET, Christian DEDISE pouvoir à Jean-Baptiste PAMART, Christine VAN GULCK DAUTEL pouvoir à Anne-Sophie DUPIRE, Philippe PEPIN pouvoir à Annie WUILMOT, Leïla CHAVALLE pouvoir à Anne-Gaëlle OBJOIE.

Absentes : Valérie LORETTE, Aurélie FROMONT.

Le conseil municipal, légalement convoqué le 02 avril 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Véronique DUPIRE, Maire de Famars.

Membres en exercice : 23

Présents : 15

Procurations : 6

Absents : 2

Votants :	Pour	21
	Contre	0
	Abstention	0

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Madame le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2024.

La commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2023, après approbation du compte administratif 2023, de l'affectation des résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Le budget primitif 2024 se présente ainsi :

INVESTISSEMENT :

Dépense : 1 446 274,81 €

Recettes : 1 446 274,81 €

FONCTIONNEMENT :

Dépense : 2 699 769,25 €

Recettes : 2 699 769,25 €

* Autorisation de virement de crédits entre chapitres de fonctionnement : 7% des dépenses réelles de la section

* Autorisation de virement de crédits entre chapitres d'investissement : 7% des dépenses réelles de la section

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Véronique DUPIRE